

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude de Monsieur Ronan LAVIALLE,

Considérant que **54** recrutements ont été effectués en 2022 auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2022 (**2**), permettant **18** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2023,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**attaché territorial** établie pour l'année **2023** est constituée comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE FILLIERE	Mme BAAS-ROSSET Béatrice	07 juillet 2023
MAIRIE DE DOUVAIN	Mme BANNE Carinne	07 juillet 2023
CDC FIER & USSÉS	Mme CONTE Corinne	07 juillet 2023
MAIRIE DE QUINTAL	Mme DENHEZ Aurélie	07 juillet 2023
MAIRIE D'ARMOY	Mme DUCHENE Murielle	07 juillet 2023
MAIRIE DE ST GERVAIS LES BAINS	M DUQUY-NICOUD Renaud	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	Mme FAVRE Sandrine	07 juillet 2023
MAIRIE DE DOUVAIN	Mme GROSJEAN Marie-Paule	07 juillet 2023

MAIRIE DE SILLINGY	Mme GUIMET Nadine	07 juillet 2023
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS 74	Mme GUIZ Marjorie	07 juillet 2023
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	M LAVIALLE Ronan	09 juillet 2021
MAIRIE DE SCIONZIER	M MERLET Jean-Luc	07 juillet 2023
MAIRIE DE MIEUSSY	Mme MONET Nathalie	07 juillet 2023
CDC DU PAYS ROCHOIS	Mme OGET Isabelle	07 juillet 2023
MAIRIE DE PASSY	Mme PEYRE Marie-Pierre	07 juillet 2023
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	Mme SAGE Aurélie	07 juillet 2023
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	Mme TORCHIO Maggy	07 juillet 2023
MAIRIE DE CLUSES	Mme VELAT Jocelyne	07 juillet 2023
MAIRIE DE SILLINGY	Mme VILLERET Frédérique	07 juillet 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.
Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Monsieur Ronan LAVIALLE, la date de fin de validité de la présente liste, pour cet agent, est fixée au **08/07/2024**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUIL. 2023**

Fait à Annecy, le **04 juillet 2023**

Le Président,


Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2022 est de **23**, permettant ainsi **7** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2023,

Considérant que 7 dossiers ont été présentés pour l'accès au grade d'ingénieur par la voie de l'examen professionnel ; qu'en application de la procédure fixée par les lignes directrices de gestion définies par arrêté n° 2020-AG-54 du président du Centre de gestion, modifié par arrêté n°2022-AG-01, ces dossiers sont inscrits d'office sur la liste d'aptitude dès lors qu'ils sont recevables ; qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à des nominations par la voie de la promotion « au choix ».

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**ingénieur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX	M. BENAZETH Matthias	07 juillet 2023
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNECY	M. CRETET Sébastien	07 juillet 2023
MAIRIE d'ARCHAMPS	M. DELAUNAY Florent	07 juillet 2023
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC	Mme HENRY-AMAR Emmanuelle	07 juillet 2023
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNECY	Mme POLLIER Marlène	07 juillet 2023
MAIRIE DE MANIGOD	M. ROLLAND Didier	07 juillet 2023
MAIRIE DE BONNEVILLE	M. THOLLOT Rémi	07 juillet 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 4

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUL. 2023**

Fait à Annecy, le 04 juillet 2023

Le Président,


Antoine de MENTHON



N° 2023-AG-17

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE REDACTEUR TERRITORIAL ET
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME}
CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2022 est de **56** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2022 (**1**) permettant ainsi **19** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne aux grades de rédacteur territorial et rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant que 5 dossiers ont été présentés pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, la répartition des postes est la suivante :

→ **14** postes pour l'accès au grade de rédacteur au choix et **5** postes pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par la voie de l'examen professionnel,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE MAGLAND	Mme BEROD Sandrine	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS	Mme BOCHATAY Jessyca	07 juillet 2023
CDC DES MONTAGNES DU GIFFRE	Mme BORRALHO Carmen	07 juillet 2023
CDC FIER&USSES	Mme BRAND Sandrine	07 juillet 2023
SYNDICAT MIXTE AMENAG ARVE et AFFLUENTS	Mme CARREIRA SEIXAS Amalia	07 juillet 2023

MAIRIE DE BERNEX	Mme DUCRET Valérie	07 juillet 2023
MAIRIE DE DINGY SAINT-CLAIR	Mme DUPERRIER-SIMOND Danièle	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT CERGUES	Mme FRANCAZ Delphine	07 juillet 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme GOURJUX Dorothée	07 juillet 2023
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS 74	Mme GRANDJEAN Nathalie	07 juillet 2023
MAIRIE DE VILLE LA GRAND	Mme HIPP Virginie	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT JEAN DE SIXT	Mme HUDRY Anne	07 juillet 2023
MAIRIE DE PASSY	Mme SCIOT Séverine	07 juillet 2023
MAIRIE DE PASSY	Mme SOUTADE Annick	07 juillet 2023

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
CDC USSES ET RHONE	Mme BENSEFIA Nassera	07 juillet 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme DEPOISIER Sylvie	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	Mme JACOB Christelle	07 juillet 2023
MAIRIE DE LOVAGNY	Mme REY Dominique	07 juillet 2023
MAIRIE D'EPAGNY-METZ TESSY	Mme TERRIER Isabelle	07 juillet 2023

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUL. 2023**

Fait à Annecy, le **04 juillet 2023**

Le Président,


Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2022 est de **10** permettant **3** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'animateur,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'animateur au choix est de **3**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**animateur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE	Mme JORAT Emilie	07 juillet 2023
MAIRIE DE DOMANCY	Mme SOCQUET Valérie	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	M. VIRTON Thomas	07 juillet 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUL. 2023**

Fait à Annecy, le 04 juillet 2023

Le Président,


Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2022 est de **40** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2022 (**1**) permettant ainsi **13** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de technicien territorial,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de technicien au choix est de **13**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **technicien territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE LA ROCHE SUR FORON	M. AMIA Eric	07 JUILLET 2023
CDC DU GENEVOIS	M. BARBARIE Daniel	07 JUILLET 2023
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS 74	M. BERTRAND Philippe	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	M. CATALON David	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE DOUVAINE	M. DUCROZ Martial	07 JUILLET 2023
MAIRIE D'AMBILLY	Mme FONTAINE Marie-Annick	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE DOMANCY	M. GERFAUD-VALENTIN Guy	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE CONTAMINES MONTJOIE	M. ISOARD Franck	07 JUILLET 2023

MAIRIE DE CLUSES	M. OLIERO Nicolas	07 JUILLET 2023
MAIRIE D'EXCENEVEX	M. PECRIAUX Denis	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE VALLEIRY	M. ROYER Marc	07 JUILLET 2023
MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN	M. SPINA Jean-Christophe	07 JUILLET 2023
CDC VALLEE CHAMONIX MONT BLANC	M VEIGA FERNANDES Jorge	07 JUILLET 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUIL. 2023**

Fait à Annecy, le **04 juillet 2023**

Le Président,


Antoine de MENTHON



ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES
D'ASSISTANT DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES ET
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01.

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2022 est de **8** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2022 (**1**), permettant **2** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'1 dossier a été présenté pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, la répartition des postes est la suivante :

→ **1** poste pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au choix et **1** poste pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe par la voie de l'examen professionnel,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE PUBLIER	Mme LAIRIE Patricia	07 juillet 2023

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
---------------------	-------------------	---------------------------------

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE POISY	Mme NAJAR Aurélie	07 juillet 2023

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

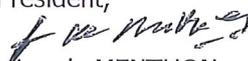
ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUIL. 2023**

Fait à Annecy, le 04 juillet 2023

Le Président,


Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant que **3** recrutements ont été effectués en 2022 auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements de 2022 (**2**) permettant ainsi **1** inscription sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de chef de service de police municipale,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade de chef de service de Police Municipale accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de chef de service de Police Municipale au choix est de **1**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **chef de service de police municipale** pour l'année **2023** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	M. BAGGIO Jean-Michel	07 juillet 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 06 juillet 2025**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUL. 2023**

Fait à Annecy, le **04 juillet 2023**

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Considérant les conditions d'accès au grade d'agent de maîtrise pour les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Accès en fonction de la seule ancienneté (article 6 point 1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988) : aucun quota n'est appliqué dans ce cas ;
- Accès après réussite à un examen professionnel (article 6 point 2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988) : un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de l'article 6 point 1°.

Considérant que **28** nominations au grade d'agent de maîtrise par promotion interne ont été effectives en 2021 permettant ainsi **14** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel au titre de l'année 2023, auxquels il convient d'ajouter le reliquat de postes 2022 (**131** postes) : **145** postes.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2023** au titre de l'**article 6 point 1°** du décret n°88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS	M. AHARCHI Mohamed	07 juillet 2023
MAIRIE DE MORZINE	M. AIMON Jean-Paul	07 juillet 2023
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	M. AMIOUR Damien	07 juillet 2023
MAIRIE DE CLUSES	Mme ANGELLOZ-NICOUD Véronique	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	M. BECHET Jean-Marc	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	M. BELMONTE Jean- François	07 juillet 2023

MAIRIE DE VILLE LA GRAND	M. BOUGHAZI Mohamed	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT FELIX	M. CANET Patrice	07 juillet 2023
THONON AGGLOMERATION	M. CANTOT Aurélien	07 juillet 2023
MAIRIE DE PUBLIER	Mme CONVERSET Sylvie	07 juillet 2023
CCAS DES HOUCHES	Mme CUGIER Jacqueline	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT CERGUES	Mme DEROBERT Maryline	07 juillet 2023
MAIRIE D'ARCHAMPS	Mme DI LUZIO Christelle	07 juillet 2023
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC	M. DUCANCELLE Sébastien	07 juillet 2023
MAIRIE DE PASSY	M. DUCREY Philippe	07 juillet 2023
CDC DU GENEVOIS	Mme FIGUET Marie Andrée	07 juillet 2023
MAIRIE DE LA BALME DE SILLINGY	Mme FOGLIA Yvette	07 juillet 2023
MAIRIE DE COMBLOUX	M. FOUCHER Eric	07 juillet 2023
MAIRIE DE DOUVAIN	M. FRANZ Jérôme	07 juillet 2023
MAIRIE D'ARCHAMPS	M. GLADIEUX Antoine	07 juillet 2023
THONON AGGLOMERATION	Mme GUDET Chrystel	07 juillet 2023
MAIRIE DE COMBLOUX	Mme HUYGUE Christine	07 juillet 2023
CDC DU GENEVOIS	M. JENSEN Frédéric	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS	M. JOUVE Romain	07 juillet 2023
CDC DU GENEVOIS	Mme LACHAL Anne-Cécile	07 juillet 2023
MAIRIE DE SEYSSEL	Mme LALAOUI Saliha	07 juillet 2023
CDC PAYS DU MONT BLANC	M. LEMARRE Gunther	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS	M. LOUVIER Armand	07 juillet 2023
MAIRIE DE VILLE LA GRAND	M. MANCEAU Adrien	07 juillet 2023
MAIRIE DE SAINT CERGUES	Mme MANGIOLA Sylvie	07 juillet 2023
MAIRIE DE VILLE LA GRAND	M. MAZUREK Thierry	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	M. METRAL Didier	07 juillet 2023
CDC PAYS DU MONT BLANC	M. MILICI Pascal	07 juillet 2023
CDC ARVE ET SALEVE	M. MIZZI Serge	07 juillet 2023
MAIRIE DE CHAMONIX MONT BLANC	M. MONNET Aymeric	07 juillet 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	M. MUGNIER Philippe	07 juillet 2023
MAIRIE DE RUMILLY	M. NICOLLET Thierry	07 juillet 2023
MAIRIE DE CLUSES	Mme PARROCHE Annunziata	07 juillet 2023
MAIRIE DE PASSY	M. PAYRAUD Nicolas	07 juillet 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme PEROT Ivonne	07 juillet 2023
MAIRIE DE VILLE LA GRAND	M. PERROLLAZ Florent	07 juillet 2023
MAIRIE DE PUBLIER	M. PICOT Philippe	07 juillet 2023
MAIRIE DE SALLANCHES	M. PIODELLA Jérôme	07 juillet 2023
MAIRIE DE BEAUMONT	M. RACHEX Remi	07 juillet 2023
SILA - LAC D'ANNECY	Mme RENAUD Laura	07 juillet 2023
THONON AGGLOMERATION	M. ROBERT Patrice	07 juillet 2023
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. ROSSET Frédéric	07 juillet 2023
MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	Mme ROUINA Lucie Jenny	07 juillet 2023
MAIRIE DE PUBLIER	M. SASSONE Jean Christophe	07 juillet 2023
MAIRIE DU GRAND BORNAND	M. SERVIGNAT Vincent	07 juillet 2023
MAIRIE DE CONTAMINES MONTJOIE	Mme TRAPPIER Florence	07 juillet 2023
MAIRIE DE EVIAN LES BAINS	M. TRABICHET Thomas	07 juillet 2023

CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC	M. TRAPPIER Lionel	07 juillet 2023
MAIRIE DE COMBLOUX	M. VEILLARD Lionel	07 juillet 2023
MAIRIE DE ORCIER	M. VIDAL Jérémy	07 juillet 2023

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2023** au titre de l'**article 6 point 2°** du décret n°88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE PASSY	M. FADDA Vincent	07 juillet 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 06 juillet 2025**.

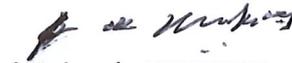
ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **04 JUIL. 2023**

Fait à Annecy, le **04 juillet 2023**

Le Président,



Antoine de MENTHON

